**ABNK DEBARRAS**
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 15 000 euros
Siège social : La Gebaudière
35580 GUIGNEN
980 512 065 RCS RENNES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 17 septembre,
A 10 heures,

Monsieur Sébastien KLEMENKO, demeurant 11 Allée du Gacet 35200 RENNES,

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABNK DEBARRAS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de La Gebaudière, 35580 GUIGNEN au 11 Allée du Gacet 35200 RENNES à compter du 1er septembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 11 Allée du Gacet 35200 RENNES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le 17 septembre 2024

L'Associé Unique
Sébastien KLEMENKO

